



Accident petite route de campagne

Par Lilu82

Bonjour, ma femme a fait un accident de la route avec un autre véhicule. Les gendarmes mon dit que mon contrôle technique et dépassé de trois jours.

Je me demande si mon assurance va prendre a charge les réparations ?

Vous en pensez quoi ? Svp merci

Par Floch6768

Bonjour

Non responsable: aucun problème

Responsable: l'adversaire sera obligatoirement indemnisé au titre de la Responsabilité civile obligatoire

Pour vos dommages, si vous êtes garanti, il faut relire les conditions générales de votre contrat

Par Lilu82

Le problème c'est que les gendarmes ont pas su nous dire qui eest responsable

Par Floch6768

Bonjour

Y a-t-il eu des blessés?

Constat dressé par la gendarmerie ou constat amiable?

Si constat de gendarmerie, les assureurs le recevront directement par Transpv

Si constat amiable quelles sont les croix cochées pour A et pour B? Comment est rédigé le plan? Y a-t-il eu des témoins?

Les assureurs détermineront les responsabilités selon les éléments reçus. En l'absence le problème se terminera par un 50/50